



Ingold François

CPPEF et placements problématiques en lien avec la guerre en Ukraine

Cosignataires : 14	Date de dépôt : 25.03.22	DFIN
--------------------	--------------------------	------

Dépôt

Le 28 février 2022, le Conseil fédéral reprenait les paquets de sanctions édictées par l'UE les 23 et 25 février 2022 à la suite de l'intervention militaire de la Russie en Ukraine.

Le 1^{er} mars 2022, *le Nouvelliste* titrait « La Banque nationale suisse réfléchit à vendre les titres russes de son portefeuille. La BNS en détient pour au moins 100 millions de francs. »

Au même moment, la caisse de pension fédérale Publica annonçait à l'AGEFI vouloir « couper ses investissements russes. Ces derniers représentent 170 millions de francs, soit 0,5 % de son patrimoine. » Dans le même journal, on apprenait que la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) a elle décidé dès le 24 février « de geler tous nos investissements en lien avec ce conflit ».

Le 4 mars, le Conseil fédéral approuve la révision totale de l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine, reprenant ainsi d'autres paquets de sanctions édictés par l'Union européenne contre la Russie.

Dès lors, il « est interdit de fournir un financement public ou une aide financière pour commercer avec la Russie ou investir dans ce pays. D'autres mesures du domaine financier concernent les titres, les prêts et l'acceptation de dépôts. De même, les transactions avec la Banque centrale de Russie ne sont plus autorisées (admin.ch). »

Visiblement, il devient quasi impossible de commercer avec la Russie et la Biélorussie. Cependant, il y a une forte opacité sur les investissements gérés sur notre territoire. Je pense ici notamment à la Caisse de pension du canton de Fribourg qui n'a fait jusqu'à présent aucune communication ni actualité sur son site.

1. Est-ce que la CPPEF détient des placements problématiques en lien avec la guerre en Ukraine ?
2. Si oui, quelle est la politique adoptée par la CPPEF pour gérer ces actifs problématiques ?

—